



# Les Nouvelles de MANHAY

Périodique d'Informations Communales



Numéro vert  
de l'administration communale : 0800/25959

TRIMESTRIEL • MARS 2006 • N° **21**

## SOMMAIRE

### 3 Editorial

### 4 Informations communales

- Les décisions du Conseil communal

### 8 Informations générales

- Elections du 8 octobre 2006
- Nouvelle carte d'identité
- Quelques chiffres
- Démarches pour les futurs mariés
- La réception communale annuelle
- Collecte de vélos
- La police dans nos écoles
- Les travailleurs bénévoles
- Les dons d'organe
- Récup' textile
- Action carafe à eau
- Attention amphibiens !
- Le parc Chlorophylle
- Tous citoyens de l'eau !
- Les déchets organiques
- Je lis dans ma commune
- Ménage & vous
- Initiation à l'informatique
- Le bus de l'emploi

### 17 Carnet civil

### 17 Agenda

### 18 Syndicat d'initiative

## EDITORIAL



Chers Concitoyens,

Ce 7 mars, au moment de clôturer l'éditorial de ce bulletin communal, j'apprends que l'état de santé de Monsieur Duquesne ne s'améliore pas et même, que celui-ci inspire de vives inquiétudes.

Chacun d'entre vous connaît l'amitié, l'estime et l'affection que j'ai toujours eues pour notre ancien Bourgmestre. C'est pourquoi au dernier moment, je décide de lui consacrer cette première page et d'écrire avec beaucoup d'émotion ces quelques lignes.

Antoine Duquesne a été notamment Ministre de L'Education nationale de 1987 à 1988.

En 1998, Le Roi lui a accordé le titre de Ministre d'Etat, honorant ainsi ses qualités morales et intellectuelles, son sens du devoir et des responsabilités. Rigueur, respect de la parole donnée, intégrité sont des qualités qui s'appliquent parfaitement à ce grand serviteur de l'Etat.

Désigné Ministre de l'Intérieur en 1999, Antoine Duquesne a relevé avec brio des défis tels que l'organisation de l'Euro 2000 de football, la mise en place de la réforme des polices, l'opération de régularisation des sans-papiers, la présidence belge de l'Union européenne, la mise en route de la carte d'identité électronique,... Depuis 2004, il siège au Parlement Européen.

Jamais Manhay n'a eu un homme politique de pareille envergure, qui incarne la politique au sens noble du terme. Nous retiendrons surtout son parcours et son action politique au sein de notre commune.

Elu conseiller communal en 1989, Antoine Duquesne a été notre Bourgmestre de janvier 1995 à décembre 2000. Il a œuvré à préparer Manhay à entrer dans le troisième millénaire, avec la volonté de préserver le caractère rural et authentique qui fait le charme de notre commune.

Il a mis un point d'honneur à engager sa commune dans le tourisme vert, respectueux de l'environnement et à vocation éducative, en initiant le projet du Parc Chlorophylle dont le coût financier a presque totalement été supporté par les pouvoirs subsidiants (Europe, Région wallonne, Province...).

Soucieux du bien-être de ses concitoyens et attentif à la qualité de vie dans nos villages, Antoine Duquesne a mené à terme de nombreux projets tels que l'aménagement d'infrastructures d'accueil et de coins pique-nique, la création d'espaces de convivialité et de terrains de jeux pour les enfants, l'installation de ralentisseurs ou encore la rénovation de nombreuses voiries... La rénovation de la maison communale et la réalisation de la place communale ont également eu lieu sous sa législature.

Il est également à l'initiative du blason communal et du parrainage du quatrième bataillon logistique de Marche-en-Famenne.

C'est à lui aussi que revient l'idée de créer ce bulletin communal qui est sans conteste le meilleur outil de communication entre le pouvoir communal et le citoyen.

Antoine Duquesne est aussi à l'origine du nouveau statut pour le personnel communal.

Même quand ses responsabilités l'ont porté vers d'autres horizons, tant l'Administration communale de Manhay que ses habitants pouvaient compter sur son soutien et ses conseils pour résoudre un problème ou faire avancer un dossier. On lui doit notamment les rénovations des écoles d'Oster, de Malempré et celle du village de Harre qu'il souhaitait tellement voir aboutir.

Même quand ses responsabilités l'ont porté vers d'autres horizons, Manhay avait une place toute particulière dans son cœur. Il parlait avec fierté de sa commune et de ses concitoyens, racontant ci et là une anecdote, expliquant ci et là que sa commune était une des plus étendues de Wallonie, ...

Personne ne peut dire de quoi demain sera fait. Chacun cherche une voie pour s'accomplir et donner un sens à sa vie. Antoine Duquesne a consacré la sienne à la gestion de la chose publique avec humanité et une compétence qui font de lui un homme d'Etat hors du commun. Il a consacré, avec beaucoup de bonne volonté et une très grande sincérité, du temps à améliorer et à moderniser notre commune. Il voulait tellement mieux et tellement plus pour chacun d'entre nous et pour nous tous à la fois. Nous pouvons simplement lui dire merci.

Marie-Thérèse Martin, Bourgmestre.

## INFORMATIONS COMMUNALES

### LES DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

#### SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2005

##### **Budget 2006 de la Fabrique d'église d'Oster**

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur le budget 2006 de la Fabrique d'église d'Oster, se présentant comme suit :

Recettes :	6.290,86 €
Dépenses :	6.290,86 €
Intervention communale :	0 €

##### **Budget 2006 de la Fabrique d'église d'Odeigne**

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur le budget 2006 de la Fabrique d'église d'Odeigne, se présentant comme suit :

Recettes :	11.202,00 €
Dépenses :	11.202,00 €
Intervention communale :	9.877,71 €

#### SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2005

##### **Budget 2005 de la Fabrique d'église de Vaux-Chavanne**

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur le budget 2005 de la Fabrique d'église de Vaux-Chavanne se présentant comme suit :

Recettes :	12.562,65 €
Dépenses :	12.562,65 €
Intervention communale :	8.695,37 €

##### **Remplacement matériel de plaines de jeux**

Le Conseil décide de remplacer du matériel dans trois plaines de jeux communales (école de Vaux-Chavanne, école de Malempré, place du Ry de Loon à Harre).

##### **Démission Conseillère communale Mme STROUS**

Le Conseil est informé de la démission de Madame Geneviève STROUS en tant que Conseillère communale.

#### SÉANCE DU 10 JANVIER 2006

##### **Installation du Conseiller suppléant Meur Jean-Luc GOSSET**

Meur Jean-Luc GOSSET est installé dans la fonction de conseiller communal en remplacement de Mme Geneviève STROUS.

##### **Dossier des travaux d'entretien de la voirie et aménagement de 2 bandes cyclables - plan mercure**

Le Conseil approuve le cahier des charges relatif à l'entretien de la voirie et l'aménagement de deux bandes cyclables à Deux-Rys, dont le coût est estimé à 89.394 €TVAC. Ces travaux bénéficient d'une subvention de 70.500 € dans le cadre du Plan Mercure.

##### **Collecte des déchets biodégradables - langes enfants**

Les langes enfants étant désormais considérés comme déchets biodégradables, et devant dès lors être déposés dans les sacs appropriés, le Conseil décide d'adapter le règlement communal en la matière, et de mettre gratuitement à disposition : 90 sacs biodégradables aux gardiennes O.N.E. et 30 sacs biodégradables aux familles par enfants de 2 1/2 ans et moins.

#### SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2006

##### **Budget 2006 du CPAS**

Le Conseil approuve le budget 2006 du CPAS se présentant comme suit :

Service ordinaire :	Recettes : 475.238,79 €
	Dépenses : 475.238,79 €
Intervention communale :	69.403,50 €
Fonds de réserve ordinaire :	327.324 €

**Budget 2006 de la Fabrique d'église de Malempré**

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur le budget 2006 de la Fabrique d'église de Malempré, se présentant comme suit :

Recettes : 12.900,87 €                                  Dépenses : 12.900,87 €  
Intervention communale : 7.204,46 € au service ordinaire et 1.999,19 € au service extraordinaire.

**Budget 2006 de la Fabrique d'église de Grandménéil**

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur le budget 2006 de la Fabrique d'église de Grandménéil, se présentant comme suit :

Recettes : 24.337,15 €                                  Dépenses : 24.337,15 €  
Intervention communale : 15.255,29 €

**Budget 2006 de la Fabrique d'église de Saint-Antoine**

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur le budget 2006 de la Fabrique d'église de Saint-Antoine, se présentant comme suit :

Recettes : 19.020,00 €                                  Dépenses : 19.020,00 €  
Intervention communale : 14.954,77 € (à partager pour moitié avec la Commune de Ferrières)

**Remplacement de 2 pompes à eau au surpresseur de Manhay**

Le Conseil approuve l'achat de 2 pompes à remplacer au surpresseur de Manhay, pour le prix de 8.992,05 € TVAC .

**Projet de convention - réglementation en matière de sanctions administratives**

Attendu que notre Commune a adopté un règlement général de police en matière de sanctions administratives communales et qu'il y a lieu de désigner un agent sanctionnateur, le Conseil approuve le projet de convention proposé par la Province de Luxembourg, relatif à la désignation d'un agent sanctionnateur provincial et de son suppléant.

L'indemnité à verser par la Commune à la Province serait fixée comme suit :

- forfait de 25 € par dossier traité ;
- 50 % de l'amende effectivement perçue avec, dans ce cas, déduction du forfait de 25 €

**Acquisition poêle à mazout**

Le Conseil décide l'acquisition d'un nouveau poêle à mazout pour les locaux de l'ancienne école d'Odeigne.

**Développement rural - bâtiment « salle polyvalente » à Manhay - projet de convention - exécution**

Le Conseil approuve le projet de convention - exécution à passer entre la Région wallonne et la Commune de Manhay pour la transformation en maison de village de la salle polyvalente de Manhay, faisant partie du site de l'ancienne gare vicinale à Manhay.

Le coût de ces travaux s'élèvera à 1.208.500,00 € TVAC (132.800 € à charge de la Commune et 1.075.700 € à charge de la Région wallonne).

**Opération « un village, un vélo »**

Dans le cadre de l'Opération « Un village, un vélo » organisée à l'initiative du Conseil provincial des Jeunes, pour envoyer 400 vélos au Bénin, le Conseil décide de verser la somme de 150 €, correspondant à l'achat d'un vélo.

**Budget communal de l'exercice 2006**

Le Conseil approuve le budget communal pour l'exercice 2006 aux montants ci-après :

SERVICE ORDINAIRE

RECETTES		DEPENSES	
Exercice propre	4.250.366,16€	Exercice propre	4.224.269,74€
Exercices antérieurs	931.279,67€	Exercices antérieurs	82.682,13€
Prélèvement	-	Prélèvement	870.000,00€
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5.181.645,83 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5.176.951,87€</b>
<b>RESULTAT POSITIF : 4.693,96 €</b>			

Fonds de réserve ordinaire : 1.230.000,00€

SERVICE EXTRAORDINAIRE

RECETTES		DEPENSES	
Exercice propre	4.717.240,95 €	Exercice propre	5.515.800,00 €
Exercices antérieurs	1.264.517,90 €	Exercices antérieurs	1.333.594,71 €
Prélèvement	870.000,00 €	Prélèvement	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6.851.758,85 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6.849.394,71 €</b>
<b>RESULTAT POSITIF : 2.364,14 €</b>			

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### ELECTIONS DU 08 OCTOBRE 2006 : AVIS AUX CITOYENS NON BELGES

La Loi du 19 mars 2004 modifiant la loi électorale communale octroie le **droit de vote** aux élections communales aux citoyens étrangers qui résident en Belgique et qui ne sont pas ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne. Comme les ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne, pour pouvoir voter, lors des prochaines élections communales du 08 octobre 2006 ces personnes doivent en manifester la volonté auprès de leur commune de résidence, au moyen d'un document mis gratuitement à leur disposition par la commune, et ce avant le 1er août. Le formulaire d'inscription peut également être téléchargé à partir du site internet "election2006.wallonie.be".

#### Conditions à respecter :

- être inscrit aux registres de population (ou des étrangers) de la commune auprès de laquelle la demande d'inscription sur les listes des électeurs est introduite;
- avoir atteint l'âge de 18 ans accomplis au plus tard le jour des élections ;
- ne pas avoir fait l'objet en Belgique d'une condamnation ou d'une décision entraînant soit l'exclusion définitive, soit la suspension des droits électoraux à la date des élections ;

En plus pour les ressortissants des Etats hors Union Européenne :

- lors de l'introduction de la demande, faire une déclaration par laquelle le citoyen s'engage à respecter la Constitution, les lois du peuple belge et la Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales.
- Faire valoir au moment de la demande, 5 années ininterrompues de résidence principale en Belgique couverte par un séjour légal.

P.S. : La circulaire exposant en détail la procédure à suivre pour être agréé comme électeur est disponible auprès du service élections de l'administration communale.

### QUE PEUT-ON FAIRE AVEC LA NOUVELLE CARTE D'IDENTITÉ ?

La carte d'identité électronique permet de s'identifier dans le monde informatique.

Si vous disposez d'un ordinateur, d'une connexion Internet, et d'un lecteur de cartes (liste des points de vente sur le site ([www.cardreaders.be](http://www.cardreaders.be)), vous pourrez utiliser les applications suivantes :

- accéder à votre dossier au registre national <http://mondossier.rrn.fgov.be>
- Tax-on-Web (remplir votre déclaration fiscale)
- Réserver en ligne ou remplir la fiche d'inscription dans certains hôtels du pays
- Effectuer des transactions commerciales sur Internet d'une manière sécurisée.
- Signer des documents de manière électronique et leur conférer la même valeur juridique qu'au moyen d'une signature ordinaire sur papier.
- Au niveau de la Sécurité Sociale visiter le site [www.socialsecurity.be](http://www.socialsecurity.be)

La poursuite du développement des applications CIE existantes et la création de nouvelles applications sont les fils conducteurs pour l'avenir de la carte d'identité électronique ;

Le monde des entreprises, le citoyen et les communes doivent poursuivre l'intégration de l'utilisation de la carte d'identité électronique dans le cadre de l'Internet et du monde du commerce électronique et développer de nouvelles applications.

Pour rappel, le **code PIN** (4 chiffres) doit être **mémorisé** car **utilisé** lors de tout **changement d'adresse**.

A ce jour, 700 cartes d'identité électroniques ont été délivrées dans notre commune.

### QUELQUES CHIFFRES

Au 31 décembre 2005 notre commune comptait 3.193 habitants, (1.612 Hommes – 1.581 Femmes) soit une augmentation de 62 personnes par rapport à 2004.

#### Inscriptions et radiations

197 personnes ont été inscrites (182 viennent d'une autre commune belge et 15 de l'étranger)

147 personnes ont été rayées de la population (137 vers une autre commune belge, 9 pour l'étranger et 1 rayée d'office, c'est à dire sans laisser d'adresse et dont on ignore la résidence).

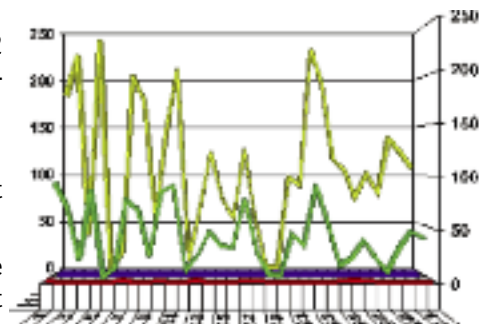
#### Etat-civil

Naissances : 34 (18 garçons – 16 filles)

Mariages : 15

Divorces : 6

Décès : 22 (15 de sexe masculin et 7 du sexe féminin)



## UNE SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES POUR LES FUTURS MARIÉS

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2006, les formalités à accomplir pour un mariage ont été simplifiées.

### Les modifications principales sont les suivantes :

- L'Officier de l'Etat civil demande lui-même la copie certifiée conforme de l'acte de naissance et des autres actes d'état civil, dressés ou transcrits en Belgique.
- Les preuves de nationalité, célibat et inscription au registre de population ou des étrangers seront directement extraites du Registre National par l'Officier de l'Etat civil (hormis quelques exceptions).
- Les différents documents à produire pour constituer le dossier seront gratuits.  
Seul le carnet de mariage reste soumis au droit de timbre de 5 €.

En ce qui concerne les délais, rien ne change. Dès que le dossier de mariage est constitué, les futurs époux sont convoqués pour dresser l'acte de déclaration de mariage. Le mariage peut être célébré à partir du 14<sup>ème</sup> jour suivant cette déclaration.

La nouvelle réglementation s'applique uniquement aux mariages contractés en Belgique, et aux personnes, qui au jour de la demande d'établissement de l'acte, sont inscrites dans le registre de la population ou dans le registre des étrangers. Les étrangers inscrits dans le registre d'attente, les belges inscrits dans les registres tenus dans les missions diplomatiques et les postes consulaires, les personnes non inscrites séjournant en Belgique, les personnes dont le domicile est situé à l'étranger, devront toujours, comme c'était le cas jusqu'à présent, produire elle-mêmes les documents requis par la Loi.

## LA RÉCEPTION COMMUNALE ANNUELLE

Le vendredi 27 janvier dernier, lors de la traditionnelle réception de nouvel an de l'administration communale, le Collège échevinal a tenu à congratuler Monsieur Jean LECLERE, agent de proximité à la Police locale, et le commandant ANTOINE du 4<sup>ème</sup> Bataillon Logistique de Marche, à l'occasion de leur mise à la retraite.



### « Un village... un vélo »

Opération à l'initiative du Conseil provincial des Jeunes de la Province de Luxembourg

### Collecte de vélos

neufs ou en état de marche ou nécessitant des réparations sommaires ou de fonds destinés à l'achat de vélos pour les jeunes du Département du Zou au Bénin.

*Cette opération est placée sous le haut patronage de Monsieur le Gouverneur de la Province de Luxembourg et de la Députation permanente.*

Elle a débuté le 4 février 2006 et se terminera le 30 juin 2006.

Renseignements : E-mail : [velos.benin@province.luxembourg.be](mailto:velos.benin@province.luxembourg.be) - Téléphone : 063/212.762  
Adresse postale : « Un village...un vélo » - Palais provincial - Place Léopold, 1 – 6700 Arlon  
N° de compte : 068-2441427-61 Vélos-Bénin



Zone de police  
Famenne-Ardenne

## La police dans nos écoles

Dès le 24 janvier 2006 la formation MEGA a commencé à être dispensée aux vingt-huit élèves de sixième primaire des écoles de notre commune. Cette formation consiste en dix leçons, d'une durée de cinquante minutes, données par un policier de la commune, l'Inspecteur Stéphane JEANFILS, au siège de l'école de Grandménil.

Cette formation MEGA est un programme de prévention qui a pour objectif :

- de développer une plus grande affirmation de soi ;
- d'apprendre à faire face à certaines formes de pression, au stress et à l'agressivité ;
- de permettre de résoudre sans violence les malentendus ;
- de mesurer les conséquences de ses actes.



Pour ce faire les élèves seront informés sur :

- l'aspect nuisible des drogues qu'elles soient légales ou non ;
- les techniques permettant de refuser une sollicitation ;
- les différentes formes de pression et les sollicitations négatives auxquelles ils pourraient être confrontés ;
- leurs droits mais également leurs devoirs ;
- l'influence et le caractère abusif de la publicité ;
- les alternatives à la consommation de produits destinés à combattre le « mal être ».

Pourquoi cela se passe-t-il sur notre commune ?

Rassurez-vous : **il ne se passe rien dans nos écoles de village qui nécessite tout à coup la venue d'un policier.** Il y fait calme et aucune forme de criminalité particulière ne s'y développe ! Cependant les bourgmestres des douze communes du nord de la province ont voulu développer dans chaque commune ce programme destiné à prévenir des comportements pouvant poser problème à notre jeunesse.

Pourquoi ces leçons sont-elles données aux élèves de sixième primaire ?

Parce que ces élèves vont bientôt quitter nos tranquilles écoles de village pour aller vers des centres urbains, où laissés seuls, ils risquent d'être confrontés aux sollicitations négatives de notre époque (alcool, drogue, racket, agressivité,...).

Avant de débiter cette formation une **séance d'information** a été donnée à l'attention des parents d'élèves et des enseignants, le lundi 23 janvier à l'école communale de Grandménil.

Tout renseignement éventuel est à demander au Commissaire Francis Huet (Tél : 084/310.324)

**Assurons ensemble  
votre sécurité**

## LES TRAVAILLEURS BÉNÉVOLES

Si le bénévolat existe depuis toujours, son statut juridique vient seulement d'être réglé par une loi spécifique : la loi du 3 juillet 2005 qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2006.

Des changements majeurs sont apportés au statut des 1.500.000 bénévoles que compte la Belgique. Désormais, la responsabilité des bénévoles est limitée et les indemnités qui leur sont versées, exonérées d'impôts et

de cotisation de sécurité sociale.

Le statut des chômeurs, des minimes, des pensionnés et des prépensionnés, des handicapés ou simplement des jeunes travailleurs « bénévoles » est largement simplifié.

La nouvelle loi a voulu encourager le bénévolat tout en protégeant les bénévoles, en imposant notamment qu'une « note d'information » leur

soit remise et qu'ils soient couverts par une assurance.

**Cette nouvelle loi s'impose à toute organisation non-lucrative et à tout bénévole, sans aucune exception.**

Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez contacter Brigitte Lespagnard, au service population de l'administration communale. (086/21.99.62)

## LES DONNS D'ORGANE

La mort est inéluctable, certes, mais quel beau défi à relever que de concilier le décès d'un être humain avec la solidarité ! Transformer sa mort en vie pour les autres, tel est l'extraordinaire enjeu du don d'organes.

Le don d'organes est le premier acte qui mène à la transplantation. C'est un des plus beaux gestes de solidarité qui soit, puisqu'il va même au-delà de la mort. Actuellement, la pénurie d'organes constitue le frein majeur à la transplantation. Le nombre de donneurs est insuffisant pour permettre à la Belgique de satisfaire les besoins. Il s'ensuit un délai d'attente prolongé qui peut avoir comme conséquence le décès de patients.

### En quoi consiste la mort du cerveau ?

La mort cérébrale correspond à la destruction irréversible du cerveau, suite à un traumatisme, une hémorragie, ...

Le diagnostic est établi sur base d'un ensemble de signes cliniques et, si la situation l'exige, d'examens complémentaires.

La loi belge exige que le diagnostic de mort cérébrale soit posé par trois médecins tout à fait indépendants des équipes de prélèvement et de transplantation.

### Que dit la loi ?

Depuis le 13 juin 1986, la Belgique s'est dotée d'une loi sur le prélèvement et la transplantation d'organes qui a été publiée au Moniteur belge le 14 février 1984.

Cette loi s'applique aux prélèvements d'organes ou de tissus d'un corps d'une personne, appelée donneur, en vue de la transplantation de ces organes ou tissus à des fins thérapeutiques sur le corps d'une autre personne appelée receveur.

### Comment exprimer votre volonté d'être donneur ?

Vous pouvez exprimer officiellement votre volonté en matière de don d'organes.

Il vous suffit de remplir le formulaire de consentement ou d'opposition à retirer et à remettre à la maison communale, qui transmet le document au Registre National.

La démarche est entièrement gratuite et peut être révisée à tout moment.

En vous rendant à la maison communale, vous exercez un choix personnel et en toute connaissance de cause.

Et en disant oui, vous donnez une chance de vie à des patients en attente d'un organe et vous épargnez à vos proches le dilemme d'une décision difficile à prendre à votre place.



Pour en savoir plus ... [www.Beldonor.be](http://www.Beldonor.be) - 02/524.97.97

## L' AUBAINE, EN COLLABORATION AVEC LES ATELIERS 4 D, ORGANISE

### ... La mode à ta mode... Récup textile....

Nous vous proposons de transformer, revaloriser, réparer, raccourcir, détourner...de faire une jupe avec un pantalon, un sac avec un vieux manteau.... L'acquisition de la technique couture vient au fur et à mesure de vos travaux.



#### Quand ?

2 mardis ou 2 jeudis par mois de 13h30 à 16h30  
(ou possibilité en soirée)

#### Participation :

6 euros par atelier, le 1er est gratuit.  
Le paiement ne doit pas être un obstacle à votre participation.  
*N' hésitez pas à nous contacter.*



#### L'Aubaine

9, route de Marche - 6987 Rendeux

**Inscriptions et renseignements :** Faby Humblet  
Tél. 084/34.53.10 les lundis, mardis et jeudis  
Messagerie : [aubaine.acrf@skynet.be](mailto:aubaine.acrf@skynet.be)



## PRÉVENTION POUR UNE MOINDRE PRODUCTION DE DÉCHETS - ACTION CARAFE À EAU



Afin de sensibiliser la population à la problématique des bouteilles d'eau en plastique, Idelux distribuera pour 1 euro symbolique une carafe à tous les usagers du parc à conteneurs, le **samedi 2 juillet 2006**.

En plus d'un geste pour l'environnement, cette action permettra à nos citoyens de poser un geste de solidarité envers des populations touchées par la sécheresse. En effet l'argent récolté lors de cette action sera entièrement versé à l'ONG « Iles de Paix » oeuvrant pour l'accès à l'eau.



## ATTENTION AMPHIBIENS !

Avec le retour des jours meilleurs, **Crapauds, Grenouilles, et autres Tritons** sont en vagabondage.



Pourquoi ? **C'est la saison des amours !**



Pendant quelques semaines, nos diverses espèces d'amphibiens vont sortir de leur retraite hivernale et se rassembler pour se reproduire.

Ils vont donc se déplacer, dès le coucher du soleil et durant une bonne partie de la nuit, entre leur lieu d'hivernage, **la forêt**, et leur lieu de reproduction, **la mare ou l'étang**.



mares et d'étangs sont en forêt. Les déplacements sont donc généralement sans danger pour nos grenouilles et crapauds.

Pourtant, en quelques endroits, leur trajet croise une route. Les batraciens doivent passer, c'est l'instinct qui les pousse à retrouver la mare ou l'étang où ils sont nés. Un grand nombre d'entre eux ne parviendront pas à destination, ils seront écrasés par les pneus des voitures, ou aspirés par le déplacement d'air contre la carrosserie de celles-ci.

Dans notre région, heureusement, un grand nombre de



**Habitants de Vaux-Chavanne, Chêne-al'Pierre et Lafosse, Une de ces prochaines soirées, en empruntant la route du Coignelot ou la route du Moulin de Lafosse, vous les rencontrerez dans leur migration**



**UNE SOLUTION SIMPLE POUR EVITER UN CARNAGE :  
CIRCULEZ À VITESSE RÉDUITE !**

**Les batraciens sont menacés, dans notre pays comme dans d'autres, par la disparition ou la destruction de leur habitat naturel, ainsi que par le braconnage.**

**Nous pouvons tous contribuer à leur sauvegarde !**

DELARUE Jean, Route de Liège, Chêne-al'Pierre n°33 — 6960 MANHAY  
Tel: 086/38.78.60 — Email: tyto@skynet.be

Agent Peugeot



PEUGEOT

GARAGE

Manfort



La nouvelle 107

Rue des Deux Rys, 17 — 6960 Manhay - DEUX RYS  
☎ 086/49.95.83



## 2005 : UNE TRÈS BONNE ANNÉE

Nous avons accueilli 46 517 visiteurs, soit 6 522 unités en plus par rapport à 2004.

Il s'agit de la meilleure année, car en 2003, très bonne année climatique, 45 750 personnes avaient visité Chlorophylle. Notre clientèle, composée essentiellement de groupes et familles, est toujours émerveillée par la beauté du site et des infrastructures.

Vous trouverez ci-après l'agenda des manifestations, organisées dans le Parc cette année.

## PROGRAMME D'ANIMATIONS 2006

Dates	Animations	Tarif
01-22/04	<b>Chlorophyll'Art</b> , huiles, aquarelles, dessins, sculptures, photos et artisanat d'artistes régionaux. Ouvert de 10 à 17h	gratuit
15-16-17/04	Journées <b>portes ouvertes aux enseignants francophones</b> . Visite libre du Parc Chlorophylle de 10 à 17h.	
17/04	<b>Chasse à l'œuf</b> . A 10h, dans la plaine de jeux du Parc Chlorophylle : chasse à l'œuf pour les enfants, avec recherche du lapin d'or Prix à gagner : 1 repas pour 2 familles (2 adultes et 2 enfants)	1 €/personne
01/05-30/06	<b>Exposition « L'effet de serre et la forêt »</b> , avec la Direction générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement de la Région Wallonne. Ouvert de 10 à 17h	gratuit
21/05	<b>5<sup>ème</sup> Fête Chlorophylle</b> , animations enfants, folklore, artisanat, conteuse, musique et danses ardennaises, sonneurs de cors de chasse. <b>Journée Portes Ouvertes enseignants flamands (Klasse)</b> . Ouvert de 10 à 17h	A. : 5€- E. : 4,50€- prix famille : 3,80€
01-31/07	<b>L'événement de l'été. Exposition de Jean-Claude Coenen</b> , Professeur émérite de Peinture de l'Académie des Beaux-Arts de Liège et authentique peintre paysagiste. A mille lieues de toute peinture cérébrale, il transpose des impressions ressenties au détour d'une promenade champêtre. Ses moyens : peu ou pas de graphisme, mais des couleurs tantôt vives et contrastées, tantôt subtiles et nuancées, selon les saisons ; ses sujets : des « morceaux » de nature - feuillages, herbes, sous-bois - qui envahissent entièrement la feuille de papier et qu'il préfère aux vastes étendues panoramiques (RéGINE Rémon). Ouvert de 10 à 17h.	gratuit
01-25/08	<b>Photos « Gibiers de nos forêts »</b> de Philippe Noël. Ouvert de 10 à 17h	gratuit
01-22/09	Pêche dans les vallées ardennaises, en collaboration avec Cristal Pêche. Ouvert de 10 à 17h.	gratuit
10/09	Marche ADEPS, au départ du Parc Chlorophylle	
24/09	<b>5<sup>ème</sup> Fête d'Automne</b> , balade champignons guidée à 10h, sur réservation, animations enfants, folklore, artisanat, danses et musique ardennaise, gastronomie, sonneurs de cors de chasse.	A. : 5€ E. : 4,50€ famille : 3,80€ promenade guidée seule : 2€
02-21/10	Chasse en Haute-Ardenne, avec le Royal Club Saint-Hubert. Ouvert de 10 à 17h	gratuit.

**Infos** : Parc Chlorophylle - rue des Chasseurs Ardennais, 60 - 6960 Dochamp (Manhay)  
José Burgeon, gérant

Tél. 084/37.87.74 - fax. 084/37.97.29 - info@parcchlorophylle.com www.parcchlorophylle.com

Tous citoyens  
de l'eau !



## 1er janvier-30 juin 2006 : Enquête publique sur la gestion de l'eau en Région wallonne

Du 1er janvier au 30 juin 2006, une enquête publique portant sur la gestion de l'eau se déroulera en Région wallonne. Cette enquête publique découle d'une importante directive européenne portant sur l'eau. Partant du principe que l'eau « n'est pas un bien marchand comme les autres, mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel », la Directive 2000/60/CE constitue le

cadre dans lequel va s'insérer la législation européenne portant sur les eaux de surface, les eaux souterraines, les estuaires et les eaux côtières. L'objectif fondamental de la directive est d'arriver au bon état des eaux communautaires pour 2015.

### Se prononcer sur quoi ?

Cette enquête publique s'adresse en priorité aux divers acteurs de l'eau, mais également au citoyen. Concrètement, il lui est proposé de se prononcer sur une synthèse provisoire des questions importantes (c'est à dire des problèmes qui se posent dans la gestion de l'eau). Ces problèmes ont trait, par exemple, aux pressions exercées par les ménages, l'industrie et l'agriculture, à la gestion et la protection des eaux souterraines, à la prévention des crues et inondations, à la tarification de l'eau, etc. Chacun des quatre districts wallons (Meuse, Escaut,

Rhin, Seine) fait l'objet d'une synthèse spécifique des questions.

Pour aider le citoyen à se prononcer sur ces différentes problématiques, un questionnaire à été développé, de même que différents documents de vulgarisation. Tous ces documents seront téléchargeables à partir du site Internet <http://eau.wallonie.be>, qui comportera notamment une version interactive et conviviale du questionnaire « papier ». Ces différents documents seront également disponibles dans les communes, les Contrats de Rivière et dans certaines associations environnementales, dans les Centres régionaux d'initiation à l'environnement et dans les services de proximité de la Région wallonne.

Ces différents organes permettront également une consultation des documents techniques soumis à l'enquête publique.

**Plus d'infos ?** <http://eau.wallonie.be> - [eau@icedd.be](mailto:eau@icedd.be)

## LES DÉCHETS ORGANIQUES : UTILISATION DES SACS BIODÉGRADABLES : PETIT RAPPEL

Placez dans votre sac biodégradable tout ce qui est **compostable** :

- ✓ restes de repas, épluchures de fruits et légumes;
- ✓ marcs de café, sachets de thé;
- ✓ coquilles d'œufs, de noix;
- ✓ petits déchets du jardin et du potager;
- ✓ essuie-tout, serviettes en papier...



Pour limiter les problèmes d'odeur, d'humidité et de résistance, emballez vos déchets organiques dans du papier journal ou un sachet de pain.

Utilisé de cette manière, votre sac résistera aisément deux semaines. Il n'est donc pas nécessaire d'utiliser un sac par semaine si celui-ci n'est pas rempli.

**NOUVEAUTE :** Dès maintenant, mettez les langes de votre bébé avec les déchets organiques, ils sont compostables.

## OPÉRATION « JE LIS DANS MA COMMUNE »

En 2004, la Bibliothèque de Manhay a participé à l'opération « Je lis dans ma commune » avec la collaboration des écoles communales.

Cette opération a remporté un franc succès et augmenté considérablement le nombre de lecteurs. De nombreux « Chèques-lire » ont été offerts à la Bibliothèque, ce qui nous a permis d'acheter des livres neufs notamment pour les enfants et les adolescents.

Cette année, nous reprenons le combat (du 22 au 30 avril 2006) avec comme thème « Démocratie et Citoyenneté ». Les écoles communales et le Lycée de Manhay (4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires) s'associent à cette opération qui aboutira à la création d'un fascicule intitulé « Je suis un citoyen démocrate ». Ce fascicule sera distribué aux enfants, à l'Administration communale ainsi qu'à la Bibliothèque. Une récompense sera remise à chaque classe qui aura participé à la création du fascicule.

**Originalités de cette année :**

- La visite de l'Administration communale sous la direction de Mme Marie-Thérèse MARTIN, Bourgmestre de la Commune.
- Collaboration entre les différentes écoles de notre entité.
- Deux journées portes ouvertes, les 22 et 23 avril, avec le soutien du Syndicat d'Initiative.



## VOUS AVEZ BESOIN D'UNE AIDE-MÉNAGÈRE ?



Entreprise titres-services  
asbl inter – A.L.E.  
Vielsalm – Gouvy – Manhay -  
Houffalize – Tenneville

L'entreprise titres-services "Ménage & Vous" propose des activités de nettoyage et de repassage à votre domicile à un tarif démocratique (6,70 € par heure, déductibles fiscalement).

D'autres tâches peuvent également être effectuées, de manière occasionnelle, telles que nettoyage des vitres, petits travaux de couture ou préparation des repas.

Le particulier est tenu de mettre le matériel nécessaire à la disposition du travailleur. Les travaux extérieurs, les gardes d'enfants ou de personnes âgées ne sont pas autorisés. Depuis le début de ses activités titres-services en avril 2005, l'Agence locale pour l'Emploi de Manhay a répondu à la demande d'aide-ménagère d'une trentaine de particuliers.

Si vous êtes intéressés, vous trouverez, ci-après, un projet de services à nous retourner. Nous recrutons également des aides-ménagères - nous attendons vos candidatures.

Agence Locale pour l'Emploi asbl - Voie de la Libération 4 - 6960 MANHAY

Tél. 086/45.03.20 - lundi, sur rendez vous – jeudi 9h-11h30 / 13h30-16h30 – vendredi 9h-11h30 - Fax 086/45.03.27



**ALE DE MANHAY ASBL**

Entreprise agréée titres-services



### PROJET DE SERVICES

Suivant les informations qui seront mentionnées ci-après, une convention de services adaptée vous sera proposée.

Nombre d'heures de prestations nécessaires (minimum 3 heures) :

h / semaine

h / 2 semaines

Nombre de journées de prestations par semaine :

1/2 jour/semaine

1/2 jour/2 semaines

1/2 jours/semaine

1 jour/semaine

1 jour/2 semaines

jours/semaine

Activités demandées :

nettoyage

lessive et repassage

préparation de repas

nettoyage des vitres

petits travaux de couture

Périodes de travail pouvant convenir (si possible, cocher plusieurs journées) :

Le lundi  matin

après-midi

Le mardi  matin

après-midi

Le mercredi  matin

après-midi

Le jeudi  matin

après-midi

Le vendredi  matin

après-midi

**Merci de mentionner vos coordonnées et le numéro de téléphone auquel nous pouvons vous joindre pendant les heures de bureau :**

Nom ..... Prénom .....

rue et n° .....

CP ..... Localité .....

Téléphone ..... Gsm/autre .....

NISS ..... Adresse e-mail .....

*Envoyer cette demande de projet ne vous engage à rien*

**Envoi du projet:** Agence Locale pour l'Emploi de Manhay - Voie de la Libération 4 - 6960 MANHAY - 086/45.03.27 (fax)

**Contact:** Madame Laurence LAFALIZE - 086/45.03.20 (vendredi matin, lundi et jeudi)

## INITIATION À L'INFORMATIQUE ET À INTERNET

Vous êtes plutôt fâché avec l'ordinateur?

Vous êtes curieux de savoir ce qui se cache sous la "toile" ?

Les mots "souris", "internet", "mail", "web", "logiciel", ...sont un peu du chinois?



Alors, c'est peut-être l'occasion pour vous d'en savoir plus.

Nous vous proposons pendant une demi-journée de venir découvrir l'ordinateur et de naviguer sur internet. Vous serez accompagné d'un formateur expérimenté. Sans aucune limite d'âge et dans le respect de chacun et la bonne humeur!

**en pratique :** Le lundi 10 avril de 9h00 à 12h00 sur le parking devant l'administration communale  
C'est gratuit mais il faut s'inscrire : 084/ 45 72 62, ACRF, Carine Collard

## LE BUS DE L'EMPLOI

Après un an et demi de fonctionnement, le FOREM vient de procéder à une évaluation du projet du bus de l'emploi dans la province.

En raison du taux de fréquentation peu élevé de ce service à MANHAY, le FOREM a décidé de le supprimer sur le territoire de notre commune.

Le nouvel itinéraire du bus sera disponible prochainement sur le site du FOREM [WWW.leforem.be](http://WWW.leforem.be)

## CARNET CIVIL

### Nous saluons la venue parmi nous de :

Baptiste LAMY de Harre  
Bastien LUGENS de Malempré  
Nora BOUJOUF de Malempré  
Louise RENARD de Vaux-Chavanne  
Iliana TIERELIERS de Grandménil

### Nous regrettons la disparition de :

André NOIRHOMME de Fays  
Maurice DUSSONG de Dochamps  
Marcel FABRY de Dochamps  
François MUHLEN de Manhay  
Gilbert LELOUP de Manhay

### Nous nous joignons au bonheur de :

Caroline PONSARD de Lamorménil  
ET Christophe JORIS de Lamorménil

Patricia DODEIGNE de Malempré  
Et Pascal BRANCE de Malempré

Odile HEINTZ de Manhay  
Et Patrick LOOS de Manhay

Christa GROOTAERT de Harre  
Et Hugo VENNENS de Harre

## AGENDA

**Dimanche 25 juin 2006 :** à Vaux- Chavanne, salle Li Va d'Chavan, le comité de la Ligue des Familles de Manhay organise un petit déjeuner matin suivi d' une ballade.

Renseignements : Josiane LESENFANTS - 086/45.56.28

**Regifo** Ce bulletin est réalisé par la sprl REGIFO Edition  
rue St-Roch 59 - Fosses-la-Ville

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce trimestriel.  
Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés. Si vous souhaitez  
paraître dans le prochain numéro, contactez-nous au 071/74.01.37 ou laissez un RT1/71.15.76.  
Votre délégué commercial, Mr Roland Crauet - Tél. 082/26.78.86 (de 9h à 18h) -  
se fera un plaisir de vous rencontrer.  
regifo@skynet.be

S.P.R.L.  
**LESENFANTS**  
Frères

Réparations moteurs - Machines agricoles  
Vente et location  
Magasin de pièces détachées

rue des Ecorces, 6 - 6950 MANHAY  
Tél. 086/45.55.75 - Fax 086/45.59.69

MASSEY  
FERGUSON

TEXACO

WEIDEMANN

## SYNDICAT D'INITIATIVE de Manhay A.S.B.L.



**Siège social** : Syndicat d'Initiative de Manhay - Voie de la Libération, 4 – 6960 MANHAY  
E-mail : [info@simanhay.be](mailto:info@simanhay.be)

**Personne de contact à l'administration communale** : Brigitte Lespagnard – 086/21.99.62

### LA BROCHURE D'OURTHE ET AISNE



Le Syndicat d'Initiative met à votre disposition un guide touristique gratuit du Pays d'Ourthe et Aisne édité en français et en néerlandais par la Maison du Tourisme de Barvaux-Sur-Ourthe. Cette brochure connaît un beau succès vu la diversité des informations communiquées, aussi bien auprès des touristes de passage, qu'auprès de la population locale.

Elle reprend notamment des idées de loisirs et de détente, la gastronomie et les produits du terroir, les hébergements, des services utiles et l'agenda 2006 des principales manifestations du Pays d'Ourthe et Aisne.

Vous pouvez vous procurer ce guide à la Maison communale.

**BIBLIOTHEQUE COMMUNALE DE**  
**MANHAY**  
**Journées «Portes ouvertes»**  
**Le samedi 22 avril et le dimanche 23 avril 2006**  
**De 10 H à 17 H**  
**Rue du Souvenir, 1 – ODEIGNE**

Encore fort méconnue dans la commune de Manhay, la BIBLIOTHEQUE vous invite à venir découvrir ce qu'on peut vous y présenter :

De nombreux romans classiques et récents  
Des romans policiers et de fiction  
Des récits de guerre et des ouvrages retraçant le passé ardennais  
Des livres de bricolages, de cuisine, etc...  
Des ouvrages ésotériques

Des bandes dessinées pour adultes et enfants  
Des ouvrages pour les petits et des romans pour les ados  
De nombreux documents pédagogiques destinés aux étudiants pour la réalisation de leurs travaux scolaires.

La Bibliothèque de Manhay fonctionne en collaboration avec la Bibliothèque provinciale de Marche et le fonds d'Histoire de la commune.

Une occasion de prendre connaissance du patrimoine culturel de la commune en dégustant le verre de l'amitié.

M. VAN DE LANOITTE.

**AVIS AUX COMITES DE LA COMMUNE** : Le prochain agenda du syndicat d'initiative, reprenant les activités des mois de mai et juin, se clôturera **fin avril**. N'hésitez pas à nous communiquer les dates de vos manifestations. Sans nouvelles de votre part, les dates et activités qui paraîtront seront celles reprises sur le dernier calendrier communal.

 **TOITURES**  
**Michel Lesenfants**  
Fond Del Core, 3  
6960 MALEMPRE  
Tél. 086/45.54.23  
Fax 086/45.58.47

 **ROCH GÖBELS**  
**PARCS & JARDINS**  
19 rue de l'Eglise - 6960 Harre  
Aménagement - Entretien - Tontes - Pelouses  
Klinkers - Terrasses en bois  
**(0474) 71.24.50**